

2023-6086
2024-05-30

Hypochlorite à haut pouvoir

À DES FINS DE FABRICATION, DE PRÉPARATION OU DE RECONDITIONNEMENT

PRINCIPE ACTIF :

Chlore disponible, présent sous forme d'hypochlorite de sodium 15,7 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

N^o D'ENREGISTREMENT : 27873 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER

**Les pictogrammes pour (i) DANGER CORROSIF
CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU**

Olin Canada ULC D.B.A. Olin Chlor Alkali Products
675, Blvd. Alphonse-Deshaies
Becancour, QC G9H 2Y8
Canada (819) 294-6633

CONTENU NET: vrac

MODE D'EMPLOI

Ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un pesticide qui est enregistré sous la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. Les titulaires sont responsables de leurs propres enregistrements.

MISES EN GARDE

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

AVERTISSEMENT : Nocif si avalé. **CORROSIF** pour les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. Éviter tout contact avec la peau. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants en caoutchouc lors de la manipulation de ce produit. Se laver les mains après avoir manipulé le produit. Quitter les zones mal ventilées aussitôt que possible. Ne retourner dans ces zones que lorsque les odeurs se sont dissipées.

FORT AGENT OXYDANT : Utiliser le produit uniquement en suivant le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Tout mélange avec une substance acide entraînera la formation d'un gaz dangereux.

PREMIERS SOINS	
Communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils en matière de traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.	
En cas de contact avec les yeux	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements	<ul style="list-style-type: none">• Enlever tous les vêtements contaminés.• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.
En cas d'ingestion	<ul style="list-style-type: none">• Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonné est capable d'avaler.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
REMARQUE À L'INTENTION DU MÉDECIN Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires.	

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Signes/symptômes de surexposition : difficultés respiratoires, irritation de l'appareil respiratoire, nausées, vomissements, irritation cutanée/oculaire ou brûlures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. **NE PAS** rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Pour éviter la détérioration de ce produit, l'entreposer dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons directs du soleil et de la chaleur. En cas de déversement, inonder le secteur touché avec de grandes quantités d'eau. Si une consigne est exigée pour le contenant, retourner ce dernier à Olin ou à son distributeur pour obtenir un remboursement.

Les fabricants canadiens doivent éliminer les principes actifs et les contenants superflus conformément à la réglementation municipale et provinciale. Pour avoir des précisions ou s'informer sur le nettoyage des déversements, contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.